

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le onze du mois de juin 2026, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Monsieur Julien DI BENEDETTO

Année 2026
Séance du 17 juin 2026

N°31

**Objet : Désignation de délégués
au Syndicat mixte des Monges
suite à démission**

Est nommé secrétaire de séance : Joël MERCADIER

Étaient présents :

ACCIAÏ Bruno, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BATAIL Frédéric, BERNARDINI Patrick, BERTRAND Philippe, BLASZCZYK Michel, BOGHOSSIAN Alex, BOUSSARIE Arnaud, BONDIL Marc, BOUYALA François, BOYER Christian, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, COURONNEL Emmanuel, COUVÉ Henri, DAYAN Jacques, DELCROIX Xavier, DESJARDINS Lila, DI BENEDETTO Julien, DOMPNIER Valérie, ESCLAPEZ Nathalie, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FOURNIER Isabelle, GARCIN Sylvie, GASSEND-NOIR Anne, GONCALVES Gilles, GRAC Christophe, GRANIER Gérald, GRAVIERE Remy, HOUNKPE Akouavi, ISOARDI Delphine, LAURENT Cathie, LEHOUX Philippe, LOMBARD Bruno, MAGAUD Marie-José, MARGAILLAN André, MENC Ghislaine, MERCADIER Joël, MOLINARI Frédéric, PAU Serge, PAUL Delphine (exceptés pour les rapports n°21 et 22), PIGANEAU Dominique, PILLON Sylvie, RABELLINO Chrystel, RICHAUD Alban, ROVERE Pascal, SANCHEZ Alexandra, SARRACANIE Patricia, SERENO Myriam, THEZAN Gilles, TOUSSAINT Carole (jusqu'au rapport n° 11), TROUDE Joëlle, TSALAMLAL Nadia, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Dany

Étaient suppléés :

ESMIOL Sildric est suppléé par TRUC Guillaume
ISOARD Christian est suppléé par BOUREL Jean-Luc
SEVENIER Jean est suppléé par RUGGERI Laetitia
CARTIAUX Jacques est suppléé par BOULIOU Claude

Étaient représentés :

AUDIIFRED Alexis a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAÏ Bruno
BERTORELLO Gilles a donné pouvoir à COCHET Brigitte
DECROIX Hugo a donné pouvoir à DI BENEDETTO Julien
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à GONCALVES Gilles
GIACOMINO Romaric a donné pouvoir à BERTRAND Philippe
LAMBLIN Sébastien a donné pouvoir à DAYAN Jacques
MAHLER Marie a donné pouvoir à COURONNEL Emmanuel
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à TSALAMLAL Nadia
PUECH Frédéric a donné pouvoir à VIVOS Patrick
RICHER Jacques a donné pouvoir à BONDIL Marc
RINALDI Marie-Pierre a donné pouvoir à SERENO Myriam
TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à FIAERT Claude (à partir du rapport n° 12)
VILLARD René a donné pouvoir à BAILLE Denis

Étaient excusés :

BOURJAC Bruno, FLORES Sylvain, MATHIEU Pierre, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric.

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2026

Application agréée E-inkette.com

Monsieur PAU Serge, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-33 et L.5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-026-004 du 26 janvier 2017 portant constatation de la représentation substitution de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération au sein du syndicat mixte des Monges aux communautés de communes du Pays de Seyne, des Duyes et Bléone, de Haute-Bléone et Asse Bléone Verdon ;

Vu les statuts de la communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération actuellement en vigueur (arrêté préfectoral n° 2023-353-018 du 13 décembre 2023),

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-355-023 du 21 décembre 2017 portant modification statutaire du syndicat mixte du massif des Monges ;

Provence Alpes agglomération exerce la compétence l'aménagement et la gestion des équipements du géotourisme : UNESCO Géoparc et Musée promenade.

Par délibération n°63 du 29 avril 2026, le conseil communautaire a désigné les 8 délégués titulaires et les 4 délégués suppléants pour représenter Provence Alpes Agglomération au sein du Comité Syndical du syndicat mixte du massif des Monges ainsi qu'il suit :

Titulaires :

PAU Serge

ISOARD Christian

MARGAILLAN André

SERRA Victor

THEZAN Gilles

BERNARDINI Patrick

ACCIAÏ Bruno

LOMBARD Bruno

Suppléants :

GIREUD Christophe

BARDIN Chantal

BOUYALA François

ESCLAPEZ Nathalie

Depuis, Monsieur MARGAILLAN André, Monsieur PAU Serge, Monsieur THEZAN Gilles, Monsieur LOMBARD Bruno, Monsieur ISOARD Christian, délégués titulaires, Monsieur BOUYALA François, délégué suppléant, ont fait part de leur démission au président.

Monsieur ACCIAÏ Bruno et Monsieur GIREUD Christophe ont sollicité l'inversion de leur désignation respective en qualité de titulaire et de suppléant.

Aux termes des articles L. 5711-1 du CGCT et L5721-2 du CGCT, le conseil communautaire peut choisir l'un de ses membres ou tout conseiller municipal d'une commune membre pour le représenter au comité syndical.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2026

Application agréée E-legalre.com

Il est proposé de procéder à la désignation des représentants de PAA au conseil syndical du Syndicat mixte des Monges afin de pouvoir au remplacement des délégués ayant fait part de leur démission.

Les candidatures sont les suivantes :

Titulaires :

PAYAN Claude
ISOARD Patricia
DENIER Jérôme
TAVAN Pascale
GIREUD Christophe
BOUREL Jean-Luc

Suppléants :

ACCIAÏ Bruno
NICOLAS Clémence

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule candidature ayant été présentée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement.

Les délégués pour représenter Provence Alpes Agglomération au sein du Comité Syndical du syndicat mixte du massif des Monges sont donc les suivants :

Titulaires :

PAYAN Claude
ISOARD Patricia
DENIER Jérôme
SERRA Victor
TAVAN Pascale
BERNARDINI Patrick
GIREUD Christophe
BOUREL Jean-Luc

Suppléants :

ACCIAÏ Bruno
BARDIN Chantal
NICOLAS Clémence
ESCLAPEZ Nathalie

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Julien DI BENEDETTO

PUBLIE LE : 25 JUIN 2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa transmission au contrôle de légalité. Le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, ou par voie postale.

Le secrétaire de séance,




Joël MERCADIER

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2026

Application agréée F.legalite.com

99_DE-004-200067437-20260617-31_17062026